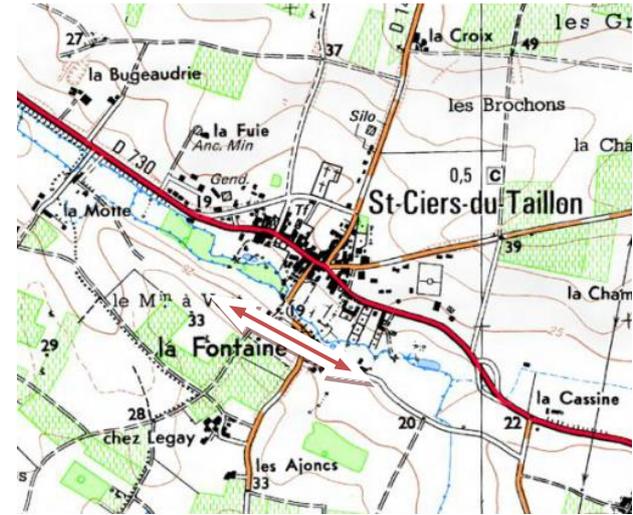


Suite à une étude diagnostic globale effectuée en 2011 sur le bassin versant du Taillon, long de 16km, différents dysfonctionnements ont été identifiés face aux objectifs à court terme de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (2015). Un dossier de Déclaration d'Intérêt Général a ensuite été déposé à la DDTM afin de pouvoir intervenir et mobiliser des fonds publics sur le domaine privé pour ainsi mettre en œuvre un Programme Pluriannuel de Gestion d'une durée de 5 ans. Depuis avril 2015, un arrêté préfectoral autorise l'intervention du SIAH du Taillon à effectuer les travaux programmés entre 2015 et 2021.

C'est en septembre 2015 que le SIAH du Taillon a pu lancer son PPG en débutant par la restauration du cours d'eau dans le bourg de Saint-Ciers-du-Taillon. Les travaux comprennent la diversification des écoulements, la renaturation et mise en place de « banquettes-radiers » dans le lit mineur du cours d'eau, la mise en continuité piscicole au niveau du lavoir du bourg et la création d'un méandre en aval du bourg sur près de 320 ml.



Maître d'ouvrage : SIAH du Taillon

Entreprise / Régie : Travaux effectués par une entreprise de Charente à Baignes (VALCORE).

Période de réalisation et durée des travaux : du 25/09 au 15/10 (3 semaines de travaux)



Avant travaux



Après travaux



Présentation des objectifs des travaux effectués :

L'objectif des travaux était de redynamiser et diversifier les écoulements du cours d'eau qui lors du remembrement des années 1980 a été sur-élargi et recalibré. Les écoulements étaient homogènes et les fonds colmatés par une épaisseur de vase conséquente. Aussi, deux seuils successifs au niveau du lavoir communal provoquaient une chute de 50cm ce qui était problématique pour la continuité écologique. Les sédiments se retrouvaient bloqués (d'où le colmatage identifié) et les espèces piscicoles ne pouvaient migrer qu'en cas de crue du cours d'eau lorsque la lame d'eau le permettait. D'autre part, la création des méandres en aval du bourg a permis de « renaturer » le cours qui avait été redessiné lors des travaux de remembrement par des sections rectilignes se succédant à angle droit et de recréer des habitats pour la faune autochtone.

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Détails Interventions	Coût (avec coût unitaire indicatif en €/ml, €/ m3...)
1-Installation de chantier	2641€ HT
2-Travaux préliminaires et préparatoires	1527€ HT
3-Fourniture et mise en œuvre des matériaux	
3.1 Création des banquettes-radiers Secteur 1	= 10162€ HT (240T à 42,3€HT/T)
3.2 Création des banquettes-radiers Secteur 2	= 9094€ HT (215T à 42,3€HT/T)
3.3 Suppression des deux seuils du lavoir + Echantre d'un dalot béton en amont du lavoir + Création des banquettes-radiers en aval du lavoir	= 5657€ HT - Suppression seuils + Echantre = 2762€ HT - Création des banquettes-radiers en aval du lavoir 70 T à 41,36€ HT/T
3.4 Abattage + Création et terrassement du nouveau lit + apport et mise en place des matériaux (enrochements (20-30cm) + blocs (2-15cm) + matériaux graveleux (0,4-2cm)) + comblement de l'ancien lit + ensemencement des berges	= 9059€ HT - Création et terrassement du nouveau lit + talutage + creusement des fosses=420m3 à 7,52€ HT /m3 - Comblement ancien lit = 120m3 à 6,58€ HT /m3 - Fourniture et mise en place d'enrochement 45T à 43,24€ HT/T - Fourniture et mise en place de blocs 45T à 33,64€ HT/T - Fourniture et mise en place matériaux graveleux 25T à 39,48€ HT/T - Ensemencement des berges sur 280m ² à 2,35€ HT/m ²
Total HT	38140€ HT

Coût total et financements du projet : 43 740 € HT

Maîtrise d'œuvre bureau d'études : 5 600 € HT - Travaux par l'entreprise : 38 140 € HT

Subventions : Agence de l'Eau Adour-Garonne : 60%, Département de Charente-Maritime : 10%, Région Poitou-Charentes : 10%, SIAH du Taillon : 20%

Informations sur les aspects administratifs

Un arrêté préfectoral datant d'Avril 2015 autorise, via le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de la Loi sur l'Eau, le SIAH du Taillon à mettre en œuvre les travaux prévus dans le cadre de son Programme Pluriannuel de Gestion pour une durée de 5 ans (2015-2021).

Etat des lieux avant / après :



Photo avant :

- Envasement - Ecoulement homogène - Eutrophisation
- Lit mineur surélevé - Peu d'habitat pour la faune



Photo après :

- Diversification des écoulements - Diversification des habitats pour la faune - Amélioration de l'autoépuration de l'eau
- Alternance de fosses et de radiers - gain esthétique pour le bourg

Informations complémentaires sur la prestation

Le SIAH du Taillon a choisi de débuter son programme de travaux par la commune de Saint-Ciers-du-Taillon car le projet était ambitieux et moins contraignant pour les accès. Par ailleurs, le fait d'effectuer les travaux dans un bourg permet facilement aux riverains et aux élus de visualiser les effets recherchés sur le milieu aquatique. Tout le monde peut s'arrêter et marcher le long du cours d'eau. Les travaux de reméandrage ont été facilités car le site est communale et qu'aucune opposition est venue s'heurtée au projet. Les travaux font office de site « vitrine » en Charente-Maritime.

L'émergence et l'élaboration des scénarios a été suivi par l'ONEMA17 et l'ONEMA86. En effet, M.BRAMARD, spécialiste en hydromorphologie (ONEMA 86), a été contacté pour faire part de son expérience dans la restauration hydromorphologique des cours d'eau. De nombreux échanges techniques ont été préconisés afin que le bureau d'études réalise les plans de travaux adaptés aux exigences techniques attendues sur le terrain. Après validation des plans et avant la réalisation du chantier, un inventaire piscicole et un suivi hydromorphologique a été réalisé par l'ONEMA dans le cadre du suivi du chantier. Deux points IBG ont été implantés par la « Cellule Rivière » du Conseil Départemental de Charente-Maritime dans le cadre du suivi biologique.

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande : CCTP et PLANS

Présentation des impacts observés

Points positifs : Pas de conditions météorologiques défavorables ; Bonnes implications des élus du syndicat lors des réunions de chantier hebdomadaires ; Accès facilités par les chemins communaux ; Implication de l'entreprise dans le dialogue avec les riverains ; Sérieux et flexibilité de l'entreprise ;

Points négatifs : Modifications des plans du secteur de reméandrage (points topographiques à modifier par rapport au fond de talweg déjà existant)

Suivis mis en place : piscicole, hydromorphologique, IBG (mise en place de deux points par le LASAT) et photographique

Commentaires : Le site a été visité par les élus du Syndicat Mixte de la Seudre dans le cadre d'une journée d'information aux élus mise en place par Yann DAVITOGLU, technicien rivière le 28/10/2015. 2000 ml de ripisylve seront replantés dans notre première tranche de travaux. 4,7 T de Jussie ont été ramassés également

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Fabien DOUMERET – 06.21.67.69.72 – mail : fabien.doumeret@haute-saintonge.org

Président du Syndicat au moment de travaux : Patrick CHERAT – stciers.du.taillon@mairie17.com

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr

